



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

144^e Assemblée de l'UIP

Nusa Dua (Indonésie)
20-24 mars 2022



Atelier

Plus jamais cela : Renforcer la préparation en matière de sécurité sanitaire pendant le rétablissement post-COVID-19 et au-delà

Organisé conjointement par l'UIP et l'OMS
Mardi 22 mars 2022, 11 h 00 – 13 h 00
Salle Medan, premier étage, BICC

Note d'orientation

Introduction

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière une absence généralisée de préparation aux conséquences dévastatrices pour l'ensemble de la société. Elle a révélé que tous les pays étaient vulnérables et qu'aucun pays ni institution ne disposait des capacités requises pour apporter une réponse globale. Alors que les pays s'efforcent aujourd'hui de venir à bout de la pandémie et de remédier à ses conséquences socio-économiques, il est urgent de mettre en place des stratégies de prévention et un engagement politique durable aux échelons les plus élevés pour éviter de nouvelles pandémies dans l'avenir.

Comme la grippe espagnole de 1918 nous l'a appris, l'élan donné par l'émergence de maladies menaçant la santé publique et les pandémies retombe vite une fois l'urgence passée mais, pour faire face à de telles situations, les pays doivent être mieux préparés à enrayer le cercle vicieux de la panique et de la négligence. La sécurité sanitaire d'un pays exige que celui-ci dispose de la structure, des capacités et des moyens sanitaires lui permettant de s'occuper de la santé de sa population et de réagir face à l'émergence de risques sanitaires connus et inconnus. Pour garantir la sécurité sanitaire, il est essentiel d'être bien préparé, ce qui exige d'être en mesure de détecter les risques, de dégager des capacités d'intervention sanitaire rapide, de veiller à conserver un stock suffisant de médicaments, vaccins et équipement médical de base, ainsi que de déployer une série de mesures dans tous les secteurs touchés. Dans un monde interconnecté, le manque de préparation d'un pays met tous les autres pays en danger. Les plans de préparation en matière de sécurité sanitaire et de rétablissement post-COVID-19 doivent systématiquement prévoir des investissements plurisectoriels garantissant que les pays sont en mesure de faire face aux risques émergents et aux urgences futures.

À l'échelle mondiale, il existe d'ores et déjà d'importants instruments venant soutenir les efforts consentis par les pays. Le Règlement sanitaire international (RSI, 2005) fixe le cadre juridique définissant les droits et les obligations des pays dans leur gestion des événements et des urgences affectant la santé publique de nature à s'étendre au-delà de leurs frontières. **Ce RSI, juridiquement contraignant pour tous les pays, exige donc que ces derniers créent et préservent des capacités de base en matière de surveillance et de réaction aux risques et aux urgences de santé publique. Toutefois, l'efficacité du RSI dépend de sa mise en œuvre. La législation et le financement sont des éléments clés d'une telle mise en œuvre, à l'égard desquels les parlementaires jouent un rôle de premier plan.** Les cadres juridiques requis pour mettre sur pied un système sanitaire et prévoir sa gouvernance, ainsi que pour permettre une intervention souple, proportionnelle et plurisectorielle ne pourront pas donner satisfaction en l'absence des capacités et des ressources indispensables à leur mise en œuvre fructueuse et durable.

La pandémie de COVID-19 a révélé que la préparation est un défi mondial et que la solidarité et le partage à l'échelle internationale présentent de graves lacunes, notamment pour ce qui est de la mise en commun des données concernant les pathogènes et des informations épidémiologiques, des ressources, de la technologie et des outils tels que les vaccins et autres mesures de lutte. **Une convention, un accord ou tout autre instrument international nouveau visant à améliorer la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies dans le but de limiter les risques futurs pour la santé publique est donc indispensable.** Le monde a besoin d'un système sanitaire mondial revisité reposant avant tout sur les principes de l'équité et sur une cascade inarrêtable de structures de détection et de protection coordonnées aux échelons national et mondial pour protéger les peuples et les communautés où qu'ils vivent. Des négociations sont d'ores et déjà en cours à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour rédiger une convention, un accord ou tout autre instrument international nouveau portant sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies. L'OMS pilote également l'Examen universel de l'état de santé et de préparation, mécanisme volontaire d'examen entre pairs s'inspirant du modèle de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme, dans le but d'intensifier la coopération internationale et d'en améliorer l'efficacité en resserrant les liens entre les nations et les partenaires dans un esprit de solidarité.

Tous les partenaires clés, dont les parlements, joueront un rôle essentiel pour veiller au respect des engagements et à la mise en place des lois, des politiques, des stratégies et du financement requis pour assurer la mise en œuvre efficace, efficiente et transparente de ces engagements. La communication et la collaboration entre les branches législative et exécutive du gouvernement est indispensable. Les parlements et les parlementaires jouent aussi un rôle clé dans la promotion d'une coopération internationale plus efficace en resserrant les liens entre les nations et les partenaires dans un esprit de solidarité.

Dans le contexte de leur collaboration de longue date, l'Union interparlementaire (UIP) et l'OMS organisent un atelier visant à sensibiliser les parlementaires à la nécessité de renforcer la préparation en matière de sécurité sanitaire grâce à un nouvel instrument international et à une mise en œuvre renforcée de l'instrument juridique que constitue le RSI existant. Un nouveau guide pratique UIP-OMS à l'usage des parlementaires présentant la notion de sécurité sanitaire et le RSI et soulignant leur importance en expliquant aux parlementaires quelles fonctions et possibilités d'action sont à leur disposition pour améliorer la préparation sera également lancé dans le contexte de la 144^e Assemblée de l'UIP.

L'atelier poursuit les objectifs suivants :

- Présenter le guide pratique UIP-OMS à l'usage des parlementaires, le RSI, ainsi que le rôle revenant aux parlements dans les efforts visant à renforcer la préparation aux urgences sanitaires et mettre en évidence les possibilités d'action des parlements à l'échelon national dans le contexte de la préparation à moyen terme et du rétablissement post-COVID-19 ;
- Informer les parlements du processus en cours pour élaborer une convention, un accord ou tout autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies et leur expliquer la signification d'une telle initiative dans le contexte des efforts entrepris par les pays pour remédier aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et reconstruire en mieux ;
- Promouvoir le dialogue entre les parlementaires, les ministères de la santé et l'OMS afin d'améliorer la coopération destinée à renforcer la préparation et la riposte face aux pandémies.

Résultats escomptés

- Sensibiliser les parlementaires aux perspectives offertes par la pandémie de COVID-19 pour consolider la participation parlementaire à la préparation en matière de sécurité sanitaire ;
- Entamer la discussion concernant la bonne intégration de la mise en œuvre du RSI en tant qu'élément clé de la préparation en matière de sécurité sanitaire et de rétablissement post-COVID-19 et les capacités requises par les parlements pour contribuer à ce processus ;
- Définir les possibilités de contribution parlementaire au futur processus mondial visant à renforcer la préparation et la riposte face aux urgences sanitaires.

Ordre du jour

Modérateur : M. Gaudenz Silberschmidt, Directeur du département Santé et partenariats multilatéraux, OMS

Horaire : 11 h –13 h	Point de l'ordre du jour
Allocutions de bienvenue	
11 h – 11 h 15	• M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS • Mme Puan Maharani, Présidente de la Chambre des représentants indonésienne (à confirmer) • M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP
Tirer les enseignements de la COVID-19 : Préparation, préparation, préparation	
11 h 15 – 11 h 45	M. Jaouad Mahjour, Sous-Directeur général chargé de la préparation aux situations d'urgence, OMS Intervention suivie d'une séance de questions-réponses
Relever le défi : Comment les parlements peuvent-ils œuvrer efficacement à renforcer la sécurité et la prospérité de leur pays ?	
11 h 45 – 12 h 50	• Mme Stella Chungong, Directrice chargée de la préparation aux situations d'urgence sanitaire, OMS • Représentant du Ministère de la Santé (à confirmer) • Parlementaire (à confirmer) Interventions suivies d'une discussion interactive avec tous les participants
Clôture	
12 h 50 – 13 h 00	M. Jaouad Mahjour, Sous-Directeur général chargé de la préparation aux situations d'urgence, OMS